

Procès verbal

Le mardi 07 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Laurent WALTER.

Secrétaire de la séance : Cyril ISCH

Présents : Laurent WALTER, Stéphane SCHMIDT, Stéphanie HELL, Sabine SORG, Doris HILT, Marc HETZEL, Sébastien CUNY, Céline SCHNEPP, Anne ANTHONY, Luc EBERHARDT, Cyril ISCH

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Compte Financier Unique 2025 commune

Budget Primitif 2026 commune

Taux d'imposition 2026

Taux de location des terres communales (+ 0.42 %)

Subventions scolaires

Paielement de la cotisation assurance-accident agricole

Divers

Délibérations du conseil :

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Taux d'imposition 2026 (N° DE_018_2026)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
- Vu la loi n° 80-10 du 10/01/1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28/06/1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Il rappelle les taux votés en 2025 :

- THS : 11,24 %
- TFB : 26,71 %

- TFPNB : 51,65 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de porter les taux d'imposition en 2026 à :

- THS : 11.35 %
- TFB : 26.98 %
- TFPNB : 52.17 %

Délibération : adoptée avec 1 voix contre

Baux communaux 2025 (N° DE_019_2026)

Le Conseil Municipal décide de modifier/maintenir le prix de location des biens communaux pour 2026 selon l'indice de fermage 2025 (+0.42 %).

Le montant reste donc à 1.54 € TTC par are. (La redevance des travaux connexes à hauteur de 0.38 € TTC par are est payée par l'exploitant.)

Tarifs :

Lot 1 : parcelle section 4 n° 8 lieudit Schuhmachermatt, surface 153.82 ares, soit **236.88 €**.

Lot 2 : parcelle section 5 n° 69 lieudit Fahrplacken, surface 9.43 ares, soit **14.52 €**.

Lot 3 : parcelle section 6 n° 62 lieudit Geckenfeld, surface 6.42 ares, soit **9.89 €**.

Lot 4 : parcelle section 6 n° 63 lieudit Geckenfeld, surface 14.37 ares, soit **22.13 €**.

Lot 7 : parcelle section 6 n° 60 lieudit Lischmatt, surface 6.35 ares, non facturée au titre de l'entretien de la parcelle.

Lot 8 : parcelle section 5 n° 42 lieudit Bremenfeld, surface 29.05 ares, dont 26.05 ares non facturés au titre de l'entretien de la parcelle, soit **4.62 €**.

Les lots 1 à 8 sont loués à GAEC La Rose des Vents de PFALZWEYER.

Lot 9 : parcelle section 5 n° 85 lieudit Fahrplacken, surface 85.92 ares réduite à 53.84 ares, soit **82.91 €**. Loué à EARL Weihermatt de PHALSBOURG.

Délibération : adoptée

Paiement de la cotisation assurance-accident (N° DE_020_2026)

En Alsace - Moselle, la couverture du risque d'assurance accident est gérée par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA). Elles assurent la gestion des risques professionnels ainsi que les accidents de la vie privée des chefs d'exploitation agricole et leurs conjoints. Si vous êtes propriétaires foncier et que vous avez un accident agricole, vous pouvez le déclarer à la CAAA.

Le Conseil Municipal décide de verser en 2026 la somme de **1.200,00 €** représentant une partie de la cotisation demandée aux propriétaires fonciers par la caisse assurance - accidents agricole par affectation du produit de la location de la chasse

Délibération : adoptée

Subventions scolaires (N° DE_021_2026)

Le Collège des Racines et des Ailes de Drulingen et le lycée Georges Imbert de Sarre-Union transmettent habituellement la liste des élèves ayant participé à des activités/voyage au sein de leur établissement.

En attendant ces listes, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2026 le principe de versement d'une subvention au collège de Drulingen et au lycée de Sarre-Union comme participation aux activités/voyages.

Après délibération, il décide de verser 30 € par élève :

- à l'agent comptable selon la liste des élèves de Pfalzweyer transmise par le collège, soit 16 élèves.
- à la famille des élèves concernés par le lycée sur présentation d'un relevé d'identité bancaire du représentant légal, soit 4 élèves.

Délibération : adoptée

Détails des subventions (N° DE_022_2026)

Les subventions 2026 ont été votées au c/65748, le Conseil Municipal décide de les répartir comme suit :

- Association CLEF : 200 €
- A.P.P. : 200 €
- Aéromodélisme Club Les Eperviers : 200 €
- Chorale Echo des Anges : 200 €
- Club Vosgien Pays Phalsbourg-Lutzelbourg : 100 €
- Mémorial Alsace Moselle : 30 €
- Ecole de Musique de Drulingen : 486.40 €
- Croix Rouge Drulingen : 50 €

Sous réserve de réceptionner les listes de élèves concernés :

- Collège des Racines et des Ailes : 30 € par élève dans la limite de 480 €
- Lycée Georges Imbert : 30 € par élève dans la limite de 120 €

Délibération : adoptée

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - PFALZWEYER 2025 (N° DE_024_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune PFALZWEYER,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune PFALZWEYER pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 557 190,56

En dépenses à la somme de : 557 190,56

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 337,74
011	Charges à caractère général	90 249,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 000
014	Atténuations de produits	14 357
023	Virement à la section d'investissement	4 200
042	Section à section	6 000
65	Autres charges de gestion courante	40 643
66	Charges financières	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	147

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		231 434
----------------------------------	--	---------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 830
73	Impôts et taxes	15 000
731	Fiscalité locale	116 662
74	Dotations et participations	71 142
75	Autres produits de gestion courante	8 800
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		231 434

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	110 620,56
16	Emprunts et dettes assimilées	7 050
204	Subventions d'équipement versées	12 440
21	Immobilisations corporelles	195 646
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		325 756,56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	4 200
040	Section à section	6 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 700
13	Subventions d'investissement	124 273

16	Emprunts et dettes assimilées	183 583,56
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		325 756,56

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - PFALZWEYER 2026 (N° DE_025_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune PFALZWEYER,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune PFALZWEYER pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 557 190,56

En dépenses à la somme de : 557 190,56

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 337,74
011	Charges à caractère général	90 249,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 000
014	Atténuations de produits	14 357
023	Virement à la section d'investissement	4 200
042	Section à section	6 000

65	Autres charges de gestion courante	40 643
66	Charges financières	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	147
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		231 434

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 830
73	Impôts et taxes	15 000
731	Fiscalité locale	116 662
74	Dotations et participations	71 142
75	Autres produits de gestion courante	8 800
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		231 434

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	110 620,56
16	Emprunts et dettes assimilées	7 050
204	Subventions d'équipement versées	12 440
21	Immobilisations corporelles	195 646
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		325 756,56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	4 200
040	Section à section	6 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 700
13	Subventions d'investissement	124 273
16	Emprunts et dettes assimilées	183 583,56
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		325 756,56

Délibération : adoptée

Laurent WALTER
Président de séance

Cyril ISCH
Secrétaire de séance